
CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023

SYNTHESE

Le neuf juin deux mil vingt-trois, à vingt heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames BLANCHARD Maryline, BURTY Joanny, GALLAIS Véronique, GARIOU Béatrice, JAUNET Sabrina, LACHAUD Elsa, LAUTRU Emmanuelle, PELLETIER-SORIN Manuella, SORIN Virginie, TERRIEN Agnès ; Messieurs CHARRIAU Jean-Emmanuel, FLEURY Guillaume, PARAIS Philippe.

EXCUSÉS : Messieurs BIRON Dominique, BOURREAU Patrick, ECOMARD Paulin, LE ROUZIC Ludovic, PARAIS Bruno .

ABSENT : Monsieur GEORGET Nicolas.

Madame Sabrina JAUNET a été nommée secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

 DOSSIERS POUR DÉLIBÉRATION

CHOIX DU PRESTATAIRE RESTAURANT SCOLAIRE

Madame la Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la publicité parue dans les journaux et sur la plateforme de dématérialisation « centraledesmarchés.com », trois sociétés ont répondu à l'appel d'offres. Le marché tient compte de la loi EGALIM, déjà appliqué lors du précédent marché. Cette loi oblige les prestataires à utiliser au moins 50 % de produits de qualité labellisés dont 20 % de produits BIO.

Madame la Maire présente aux élus l'analyse réalisée sur les propositions des sociétés RESTORIA, ELIOR et OCEANE DE RESTAURATION ayant répondu. Seule la société ELIOR propose les repas en liaison chaude.

La commission « Enfance, jeunesse et sports » propose selon l'analyse effectuée en fonction des critères établis, de retenir la proposition de la société ELIOR pour un contrat de 2 ans avec 2 révisions par an. Les prix des repas sont les suivants :

- Repas Enfant à 4,791 € T.T.C.
- Repas Adulte à 5.501 € T.T.C.

TARIF PERISCOLAIRE ET RESTAURANT SCOLAIRE – 2023/2024

La commission « Enfance, jeunesse et sports » présente les budgets de l'année 2022 des services suivants. Les chiffres sont donnés en année civile :

- **Périscolaire**

Le budget de fonctionnement de l'année 2022 pour la périscolaire affiche un déficit de 2 347,42 € au 31/12/2022.

La commission « Enfance, jeunesse et sports » propose une augmentation de + 2% à appliquer aux tarifs selon le quotient familial.

Le conseil municipal valide les tarifs proposés par la commission ; à savoir :

Tarification par quart d'heure selon le quotient familial (matin et soir)

Jusqu'à 600 €	:	0,55 €
De 601 à 800 €	:	0,61€
De 801 à 1000 €	:	0,67 €
De 1001 à 1200 €	:	0,75 €
Supérieur à 1200 €	:	0,84 €

▪ **Restauration scolaire**

Le budget de fonctionnement de l'année 2022 affiche pour la cantine un déficit de 34 665,67 € au 31/12/2022. À noter, les recettes ne couvrent pas totalement la facturation ELIOR pour la fourniture des repas. L'ensemble des autres coûts générés par ce service (charges eau, EDF, personnel de surveillance et accompagnement, assurance, entretien des locaux...) représente une part importante de ce déficit.

Compte tenu de l'inflation des prix à la consommation depuis plusieurs mois, le conseil municipal décide de valider à l'unanimité les nouveaux tarifs des repas proposés par la commission « Enfance, jeunesse et sports », avec une augmentation de 2% arrondi au supérieur. À savoir :

- Fréquentation **supérieure à 25 %** des jours d'école : **4,20 € par repas**
- Fréquentation **inférieure ou égale à 25 %** des jours d'école : **4,50 € par repas**

TARIF ANIMATION DU FOYER JEUNES – 2023/2024

Madame la Maire présente le bilan de la première année écoulée 2022/2023, réalisé par l'IFAC, ainsi que la nouvelle tarification proposée par celle-ci basée sur des tranches de quotient familial pour l'année scolaire 2023/2024. Après étude la commission « Enfance, jeunesse et sports » propose aux membres du conseil municipal la révision des tarifs d'animation jeunesse à partir du 1er septembre 2023.

TARIFS DES SORTIES ET DES ACTIVITES							
QUOTIENT FAMILIAL	TARIF 1 Repas, sortie sans prestataire	TARIF 2 Sortie ou activité avec prestataire < à 10€00	TARIF 3 Sortie ou activité avec prestataire de 10 à 12 €00	TARIF 4 Sortie ou activité avec prestataire de 12 à 15€00	TARIF 5 Sortie ou activité avec prestataire de 15 à 20€00	TARIF 6 Sortie ou activité avec prestataire de 20 à 25€00	TARIF 7 Sortie ou activité avec prestataire de 25 à 30€00
0 - 300	2,50 €	4,50 €	5,50 €	7,00 €	9,50 €	12,00 €	14,50 €
301-600	3,00 €	5,40 €	6,60 €	8,40 €	11,40 €	14,40 €	17,40 €
601-800	3,50 €	6,30 €	7,70 €	9,80 €	13,30 €	16,80 €	20,30 €
801-1000	4,00 €	7,20 €	8,80 €	11,20 €	15,20 €	19,20 €	23,20 €
1001-1200	4,50 €	8,10 €	9,90 €	12,60 €	17,10 €	21,60 €	26,10 €
1201 et +	5,00 €	9,00 €	11,00 €	14,00 €	19,00 €	24,00 €	29,00 €
Hors commune	6,00 €	10,80 €	13,20 €	16,80 €	22,80 €	28,80 €	34,80 €

TARIFS TICKET ANIMATION JEUNESSE (TAJ)
Adhésion annuelle

	TAJ (Adhésion par année civile)
ANNEE SCOLAIRE	15€00

SEJOURS COURTS			
Base de calcul		37,50€ par jour	
QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS (4 jrs/3 nuits)	TARIFS (5 jrs/4 nuits)	TARIFS (6 jrs/5nuits)
0 - 300	75,00	93,75	112,50
301-600	90,00	112,50	135,00
601-800	105,00	131,25	157,50
801-1000	120,00	150,00	180,00
1001-1200	135,00	168,75	202,50
1201 et +	150,00	187,50	225,00
Hors commune	180,00	225,00	270,00

Le conseil municipal décide de fixer comme énoncé dans les tableaux ci-dessus, les tarifs des activités du service jeunesse qui prendra effet au 1^{er} septembre 2023 pour l'année scolaire 2023/2024.

AVIS AUTORISATION D'EXPLOITER – METHA-HERBAUGE CORCOUÉ

Madame la Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'avis d'enquête publique de la Société SAS METHA-HERBAUGES, en vue de la construction et l'exploitation d'une unité de méthanisation à Corcoué-sur-Logne. Elle informe ainsi que le conseil municipal de Saint-Etienne-de-Mer-Morte, est appelé à donner son avis sur cette demande d'autorisation d'exploiter. Madame la Maire propose aux élus d'exprimer leur avis par vote à bulletins secrets.

Monsieur Philippe PARAIS expose les points importants du dossier relevés à partir des éléments mis à disposition sur le site de la Préfecture dans le cadre de cette enquête publique. Un débat s'en suit. Celui-ci fait ressortir deux propositions ; une favorable mais avec réserves, la seconde défavorable et enfin la possibilité du vote blanc ou nul.

Après échanges l'avis d'autorisation est soumis au vote.

Sur 13 votants, les résultats sont les suivants :

- 12 voix : Oui avec réserves
- 1 voix : blanc

Le conseil municipal émet donc un avis favorable pour la construction et l'exploitation d'une unité de méthanisation à Corcoué-sur-Logne, **AVEC RESERVES** sur le réseau routier :

- en évitant les cœurs de bourg et les villages en termes de passage routier. La circulation dans les hameaux de la Poulerie, l'Egonnière et le Pin est à proscrire totalement.
- en respectant les engagements pris en termes d'aménagement routier.

MOTION DE SOUTIEN DE M. YANNICK MOREZ MAIRE DE SAINT-BRÉVIN

Madame la Maire présente la motion de soutien à Yannick MOREZ, Maire de Saint-Brévin, pour dire stop aux violences faites aux élus. Celle-ci a été rédigée par l'association fédérative départementale des maires et des présidents de communautés de Loire-Atlantique (AMF44) et l'association des maires ruraux de Loire-Atlantique (AMR44). Cette motion met l'accent sur les violences faites aux élus et aussi à l'ensemble du personnel lié aux missions du service public.

Madame la Maire précise que la violence est malheureusement présente sur tout le territoire français et que toute la population mérite le respect et la sécurité. Au vu des échanges, elle propose aux élus de s'exprimer par vote à bulletins secrets sur le fait de prendre position par rapport à cette motion.

Sur 13 votants, les résultats sont les suivants à la question : OUI ou NON pour prise de position par rapport à cette motion :

- 1 voix : Oui
- 10 voix : Non
- 2 voix : Blanc

À la majorité des suffrages exprimés, il est décidé de ne pas prendre position dans les termes indiqués dans cette motion.

🚧 DOSSIERS POUR INFORMATION

RÉVISION DU PLU – RÉUNION N°24

La réunion du 6 juin dernier s'est axée sur la protection des abords du Tenu en limite de commune de Corcoué-sur-Logne et Touvois, puis la continuité de la rédaction du règlement en zone A. Le recensement des besoins des artisans pour la zone artisanale a été effectué et une rencontre avec les partenaires pour étudier les possibilités d'extension de la zone a été demandée.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur Philippe PARAIS informe les élus que la tranche n°1 est terminée. Le lotissement du Vigneau est dorénavant équipé de nouveaux luminaires. La tranche n°2 est quant à elle commencée. Les tranches 3 et 4 sont toujours à l'étude.

Territoire d'énergie 44 viendra prochainement rendre compte du travail effectué avec la commune sur les économies d'énergie.

BRIGADE DE GENDARMERIE MOBILE

Madame la Maire rappelle que les communes de La Marne, Paulx et Saint-Etienne-de-Mer-Morte ont candidaté à un appel à manifestation d'intérêt pour le déploiement d'une brigade mobile sur leur territoire, avec un rattachement pour les logements à la brigade fixe de Machecoul-Saint-Même. La décision n'a pas encore été communiquée.

Elle présente aux élus le compte-rendu de la dernière réunion avec les services de gendarmerie relative à ce projet.

Il s'agit notamment de :

- la mise en place de la participation citoyenne,
- l'étude sur la vidéo protection

En parallèle des actions menés par la commune et la gendarmerie nationale, la participation citoyenne offre la possibilité aux habitants de s'impliquer dans leur vie de quartiers. La vidéoprotection contribue à la prévention de la délinquance sur le territoire.

Une réunion publique sera proposée en octobre 2023.

SENTIERS PÉDESTRES

Monsieur Philippe PARAIS propose de mettre en place une soirée citoyenne comme pour le nettoyage du cimetière. Les élus sont favorables à cette action collective et la date du vendredi 23 juin de 18h00 à 20h00 a été retenue.

🚦 QUESTIONS DIVERSES

FÊTE DE LA MUSIQUE LE 24 JUIN 2023

Madame Sabrina JAUNET avise le conseil que la Préfecture demande plus de précisions que l'année passée quant à l'organisation du feu d'artifice. Les compléments vont être envoyés.

FIN DE LA SAISON DES ACTIVITÉS SENIORS

L'activité seniors se termine le 6 juillet prochain par une sortie de groupe sur le site « le Logis de la Chabotterie ». 25 participants sont actuellement inscrits. L'apéritif et le transport sont pris en charge par la commune. Madame la Maire précise que l'inscription est ouverte aux seniors, même pour ceux qui ne participent pas aux activités le reste de l'année.



Madame la Maire lève la séance.